



## Refus de négociation sur le fond et management autoritaire

La direction a reçu ce jour à 14h les représentants des OS pour négocier notre préavis.

La discussion a tourné court car Isabelle Staes et Maryline Camacho pour la direction ont estimé que notre préavis déposé jeudi dernier était illicite. La raison invoquée : Le préavis de grève qui porte sur une question éditoriale n'est pas recevable car ce n'est pas une revendication professionnelle.

Au lieu d'ouvrir une discussion sur la question de l'impartialité d'une chaîne de service public comme France 3 c'est-à-dire sur une question qui interroge tous les salariés, la direction se retranche sur le terrain juridique, preuve que tout dialogue ici semble impossible. La direction a envisagé devant nous d'envoyer un mail à tous les salariés pour leur stipuler que le premier préavis aurait mis les grévistes éventuels dans l'illégalité.

Pour nous cette intimidation et ces menaces dignes d'un management technocratique ne constituent pas des points de dialogue et de co-construction prônée par la présidence de France télévisions. Plutôt que de saisir l'inspection du travail ou un juge ; les organisations syndicales signataires ont déposé ce jour un nouveau préavis avec un certain nombre de revendications professionnelles pour le 26 février prochain date à laquelle aura lieu le premier débat télévisé.

Pour toutes ces raisons, SNJ, FO, SUD et CGT appellent tous les salariés à se déclarer en grève le 26 février prochain.